

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 84 (1933)
Heft: 6

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du comité permanent, du 6 avril, à Zurich.

Présents : tous les membres, ainsi que M. le prof. Dr H. Knuchel, à un moment donné.

1^o Est admis comme sociétaire :

M. *Jotterand*, ingénieur forestier, à Bière.

2^o Ont démissionné, les sociétaires suivants :

MM. *Burri Ignace*, conseiller national, à Malters (Lucerne).

Hof Emile, sous-forestier, à Zwingen (Berne).

Rufener Frédéric, notaire, à Thoune.

Hoch- & Tiefbau, soc. anonyme, à Aarau.

3^o Il est accordé à M. *W. Hermann*, ingénieur forestier, à Bâle, aux conditions usuelles, une subvention du « Fonds Morsier » pour un voyage d'études dans le Schwarzwald, l'Odenwald et le Spessart, soit 150 fr., équivalant à 50 % du coût total prévu.

4^o La « *Zeitschrift für Forstwesen* » paraît, depuis le 1^{er} janvier 1933, à titre d'essai, imprimée en caractères nouveaux. Du cercle de ses lecteurs, ont été exprimés de nouveaux vœux concernant ce mode d'impression. A la suite de la discussion survenue à ce propos avec M. le professeur Knuchel, rédacteur, il a été décidé qu'une résolution définitive sera prise à la réunion annuelle de Schwyz, sur présentation de différents types d'impression.

5^o Les envois de travaux à publier comme « suppléments » de nos organes augmentent fortement en nombre. Pour des raisons financières, puis aussi pour tenir compte des besoins des lecteurs de nos deux journaux, il sera nécessaire, dorénavant, de procéder à un triage judicieux de ces travaux à imprimer.

6^o A l'effet de rendre possible la publication de l'édition italienne de « Forêts de mon pays », à Noël de cette année, il est décidé de faire activer les travaux préparatoires.

CHRONIQUE.

Confédération.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur, et à la suite des examens subis, le Département de l'Intérieur a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :

MM. *Krebs Fritz*, de Rüeggisberg (Berne),
Mühle Paul, de Wyssachen (Berne),
Perrig Elie François, de Brigue (Valais),
Rungger Hans, de Versam (Grisons),
Vogt Hermann, d'Oberdiessbach (Berne).

Ecole forestière. *Examens de diplôme.* A la suite des examens réglementaires subis pendant le mois d'avril, l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme d'ingénieur forestier aux 7 candidats dont les noms suivent :

MM. *Juillerat Edmond*, de Sornetan (Berne),
Knus Henri, de Märstetten (Thurgovie),
Lietha Anton, de Seewis i. Pr. (Grisons),
Rüedi Karl, de Zurich.
von Schlumberger Hubert, de Obernai (France),
Staehli Raymond, de Schüpfen (Berne),
Wenger Gottfried, de Längenbühl (Berne),

Un 8^{me} candidat a échoué, mais pourra se présenter une deuxième fois à ces épreuves d'examen.

Premier examen préparatoire de diplôme. Ont subi la série de ces épreuves : 4 candidats. Trois ont réussi, tandis que le 4^{me}, n'ayant pas achevé l'examen, se présentera à nouveau en automne.

Second examen préparatoire de diplôme. Nombre des candidats qui se sont présentés aux épreuves 3. Tous ont réussi.

Conférences sur le commerce et la mise en valeur du bois d'œuvre. L'Inspection fédérale des forêts a organisé, pour le personnel forestier supérieur, une série de conférences qui auront lieu, du 6 au 8 juin, à Zurich.

Ces conférences sont les suivantes :

- 1^o L'organisation régionale du commerce des bois, par M. *Ch. Gonet*, directeur.
- 2^o Les rapports entre l'économie forestière et l'industrie du bois, par M. *G. Winkelmann*, directeur.
- 3^o Le commerce des bois en Europe orientale, sa technique, ses usages et son importance pour la Suisse, par M. *E. Hauser*, directeur.
- 4^o La politique commerciale et douanière du bois; son évolution jusqu'à ce jour; son avenir, par M. *R. Felber*, inspecteur forestier fédéral.
- 5^o L'utilisation industrielle du bois, par M. *B. Bavier*, inspecteur forestier cantonal.
- 6^o Le bois dans l'industrie du bâtiment, par M. *Kaegi*, ingénieur.
- 7^o L'importance de la qualité dans l'utilisation technique du bois à l'heure actuelle, par M. *H. Jenny-Dürst*, professeur.

Ces conférences auront lieu à l'Ecole polytechnique fédérale et seront entrecoupées de visites à des dépôts de sciages, à la fabrique suisse de wagons et d'ascenseurs (Schlieren), à la fabrique de meubles P. Rütimann (Lachen) et à la fabrique de contre-placages Ad. Aeschlimann (Meilen).

Les intéressés ayant tous reçu, dès longtemps, la circulaire concernant ces conférences, nous pouvons nous abstenir d'entrer ici dans plus de détails à leur sujet.

Cantons.

Neuchâtel. *Extraits du rapport sur la gestion des forêts en 1932.*

Les exploitations dans les forêts publiques ont comporté :

Forêts cantonales : (2.161 ha), 4,49 m³ par ha (1931 : 5,83)
» *communales :* (12.088 »), 5,12 » » » (1931 : 5,64).

Le produit net pour la 1^{re} catégorie de ces forêts, fortement influencé par la baisse des prix, n'a atteint que 47,85 fr. par ha.

Le « fonds cantonal des excédents forestiers » (fonds de réserve) a pu être augmenté de divers versements (48.074 fr.), si bien qu'au 31 décembre 1932 son montant total s'élevait à 488.858 fr. Il y sera prélevé une somme de 18.849 fr., destinée à augmenter les revenus des forêts de l'Etat en 1932.

Valais. *Extraits du rapport de la gestion forestière pendant l'exercice 1932.*

Comme les rapports précédents, celui concernant l'exercice écoulé est très détaillé, riche aussi en renseignements instructifs et intéressants. Les suivants nous ont paru être de ceux qui sont le plus propres à retenir l'attention des lecteurs du « Journal ».

Sous la rubrique « décisions du Conseil d'Etat », est mentionnée celle décrétant toutes mesures utiles en vue de la protection de la forêt « d'Aletsch ». Ainsi s'avère le ferme propos de l'exécutif valaisan de collaborer effectivement à la conservation de la célèbre pineraie de haute montagne. Preuve d'intérêt qui est bien à son honneur.

Sous la rubrique « Aides forestiers », figure le fait suivant. L'aide forestier *Pierre Lathion*, de Nendaz, qui a fonctionné pendant 46 ans comme garde de triage, a célébré le *cinquantenaire* de son entrée au service forestier; à cette occasion, le Conseil d'Etat a chargé le Département forestier d'adresser les meilleurs vœux à cet employé *modèle* et méritant, et de lui offrir un souvenir. On est heureux d'apprendre que les loyaux services d'un digne représentant du corps des préposés forestiers ont été remarqués et récompensés comme il le méritait.

Colonie d'étudiants. Depuis quelques années, des organisations universitaires ont occupé, pendant les vacances, des groupes d'étudiants à différents travaux manuels, en particulier à la construction

de chemins forestiers. Ces travaux, commencés en 1931, ont été continués, par deux colonies d'étudiants, dans les communes d'*Ausserberg* et d'*Ergisch*. Les deux équipes, fortes chacune de 45 à 100 hommes, ont fourni 8647 journées de travail. Il a été versé à l'Association des étudiants, à Zurich, 30.265 fr. prélevés sur les subsides alloués aux projets. Aux chiffres ci-dessus, il y a lieu d'ajouter les frais d'installation, supportés par les communes.

Examinant le rendement général de la main-d'œuvre étudiante, le rapport du Département forestier écrit : « Bien que, du point de vue financier, les résultats aient plutôt déçu, l'exécution technique n'a, par contre, soulevé aucune critique et l'emploi de ces auxiliaires a donné pleine satisfaction, soit au service forestier, soit aux communes. A Ergisch, cependant, quelques signes d'opposition se sont produits parmi la population. » Il semblerait ainsi que nos jeunes universitaires soient aptes à manœuvrer non seulement avec formules, codes et théorèmes, mais aussi avec pelle, pioche et brouette, ce dont leurs aînés prennent note avec grande satisfaction.

Concours de pépinières. Le concours de bonne tenue comprenait, en 1932, trois arrondissements au centre du canton. Or, sur 27 pépinières, 7 seulement se sont mises sur les rangs pour le concours. Il est vraiment regrettable, peut-on lire au rapport, que, malgré l'appât des primes, les gardes de triage montrent si peu d'empressement à concourir. En effet, c'est faire preuve d'un manque de zèle surprenant !

Travaux de défense et reboisement exécutés. Ils ont comporté la construction de 10.210 m³ de murs, 2431 m³ de terrasses et la mise à demeure de 117.000 plants. La dépense pour les travaux de défense seulement a été de 256.550 fr.

Aménagement des forêts publiques. Cet aménagement, dans le Valais, a progressé, depuis quelques années, de la façon la plus réjouissante. On sait que le canton y a occupé, pendant la bonne saison, de jeunes ingénieurs forestiers sans poste fixe. L'an dernier, ce fut le cas dans 7 arrondissements.

Voici les résultats enregistrés au rapport : 16 plans d'aménagement ont été approuvés par le Conseil d'Etat (9.118 ha);

16 autres sont terminés, mais pas encore approuvés (8.200 ha).

En outre, des aménagements sont en préparation dans tous les arrondissements; ils embrassent 23 communes et une surface boisée d'environ 11.000 ha.

L'élaboration des plans d'aménagement avance rapidement, en partie grâce au concours du personnel auxiliaire. Depuis la mise en vigueur des « Instructions » de 1924, ont été élaborés 103 plans s'appliquant à une surface de 42.000 ha, soit environ 55 % de l'étendue des forêts publiques.

C'est là, en effet, un bel effort qui mérite d'être relevé. H. B.

Argovie. Le 22 avril 1933, est mort à Zeihen, à l'âge de 67 ans, M. *Edouard Bürgi*, l'un des chefs de la maison de commerce de semences forestières bien connue de tous les forestiers suisses.

M. Ed. Bürgi, membre de la Société forestière suisse, comptait parmi les participants les plus assidus de ses réunions annuelles. Et c'était toujours un plaisir de rencontrer ce brave homme, au regard franc et loyal, de s'entretenir avec lui de questions forestières, auxquelles il s'intéressait vivement.

Il avait su donner un beau développement à son commerce et conquérir l'estime de tous ceux avec qui il avait affaire. Aussi son départ laisse-t-il d'unanimes regrets. Ses anciens clients ont appris avec plaisir que ce commerce sera repris et continué par les fils du défunt.

Les forestiers suisses garderont le meilleur souvenir de M. Ed. Bürgi.

En leur nom, nous adressons à sa veuve, à ses enfants, à son frère, ainsi qu'à sa famille, l'expression de notre vive sympathie.

H. Badoux.

Berne. La commune de *Sigriswil*, près de Thoune, a décidé de faire gérer, dorénavant, ses forêts par un ingénieur forestier. Celles-ci ont une étendue totale de 1200 ha et ne sont dépassées que par celles des villes de Berne et de Bienne. Le choix des autorités s'est porté sur M. *H. Mützenberg*, de Zweisimmen, ingénieur forestier, lequel a revêtu ces fonctions d'administrateur, à titre provisoire, déjà 6 mois avant sa nomination.

Tessin. Le Conseil d'Etat a décidé dernièrement la création d'une centrale forestière cantonale en vue de l'organisation des ventes de bois, qui commencera prochainement à fonctionner. Il a choisi comme directeur de cette nouvelle institution M. *Ernesto Pedotti*, ingénieur forestier, à Locarno.

BIBLIOGRAPHIE.

Annales de l'Ecole nationale des eaux et forêts et de la Station de recherches et expériences forestières, à Nancy. Tome IV.

L'Ecole nationale des eaux et forêts de Nancy publie, depuis 1923, à intervalles irréguliers, des *Annales* contenant le résultat des travaux, études et recherches des professeurs et collaborateurs scientifiques de ces deux instituts. Voici quel est le contenu des deux premiers fascicules du tome IV, dont le dernier vient de paraître.

Fascicule 1. Un volume, grand in-8°, de 221 pages. Avec 11 planches hors texte. Berger-Levrault, libraires-éditeurs à Nancy. 1931.

Léon Schaeffer : Sur trois modes de calcul de la possibilité des futaies jardinées (compte rendu des essais poursuivis en forêt du Ban d'Etival, depuis 1886, par la Station de recherches).